



Mairie de  
LA BARRE DE MONTS  
(85550)

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du Lundi 30 septembre 2019

#### PROCES-VERBAL

L'an deux mil dix-neuf, le Lundi 30 septembre à 20 h 00 précises, le Conseil Municipal de LA BARRE DE MONTS s'est réuni en séance publique dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pascal DENIS, Maire.

**Date de convocation :** 20 septembre 2019.

**Nombre de conseillers en exercice :** 19.

**Présents :** M. Pascal DENIS, Maire,  
Mme Isabelle DELAPRE, M. Serge LANDAIS, Mme Dominique MARTINEAU, M. Dominique GUILLEMARD et Sandra GAUVRIT, adjoints,  
M. Habib CHEHADE, Mme ROYER Martine, MM. Yannick GUIBERT et Bénédicte ROLLAND, Mme Nathalie GIVELET, Mme Marie-Claire BUCCHI, M. Philippe RAFFIN, Mmes Virginie MESSAGER et Martine GIRARD, conseillers municipaux.

**Excusés :** M. Willy BLANCHARD représenté par M. Pascal DENIS et M. Yvon GALLERAND représenté par M. Philippe RAFFIN.

**Absentes :** Mmes Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH et Corinne MARTEL.

Mme Martine GIRARD a été désignée à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

### **N° 2019 – 167 : Affaires Budgétaires - Budget principal Commune : décision modificative 2019-02.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'exercice budgétaire 2019 du budget principal de la Commune, il y aurait lieu d'autoriser divers virements et ouvertures de crédits tels que présentés ci-après et qui s'équilibrent comme suit :

<b>Art</b>	<b>DEPENSES d'investissement</b>	<b>0,00</b>
020	Dépenses imprévues	-5 396,00
2312	Terrains	800,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques	4 596,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **donne son accord** sur l'ensemble des dispositions budgétaires énumérées ci-dessus, constituant la décision modificative n° 2019-02 du budget principal de la commune.

### **N° 2019 - 168 : Affaires Financières - Concours "Le paysage de votre Commune" année 2019.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune participe chaque année au concours "Le paysage de votre Commune" regroupant différentes catégories, notamment maisons contemporaines, maisons anciennes et accueil touristique (hôtel, restaurant, gîte ...) et que les lauréats de ce concours bénéficient de récompenses en nature, telles abonnements à des revues spécialisées, plants de végétaux, etc.), dont la valeur globale est fixée par référence à des montants définis chaque année par l'Assemblée, soit pour 2018 : 57€ pour le premier prix, 47€ pour le second prix, 44€ pour le troisième prix, puis 35€, 30€, 25€, 20€, 17€ et 14€ respectivement du quatrième au neuvième prix inclus, 10€ pour chaque participant non primé.

Monsieur le Maire propose alors à l'Assemblée la reconduction, pour 2019, du système présenté ci-dessus ainsi que des montants de référence fixés depuis 2015 pour l'octroi des récompenses en nature.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **donne son accord** sur les propositions énumérées ci-dessus concernant les modalités d'organisation du concours "Le paysage de votre Commune 2019" et de récompense des lauréats de ce concours,

- **charge** Mr le Maire de procéder à l'attribution des lots et **l'autorise** à prendre toutes décisions et à **signer** tous documents nécessaires dans la mise en œuvre de ce qui précède, les dépenses correspondantes étant imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours.

### **N° 2019 - 169 : Affaires financières - Subvention de fonctionnement au profit du Centre Communal d'Action Sociale exercice 2019.**

Le Conseil Municipal,

Vu les crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, notamment l'article 657362,

Vu la proposition émise par la commission des Finances,

après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide d'accorder** une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2019 d'un montant de 4.000,00 € au Centre Communal d'Action Sociale, en vue d'assurer l'équilibre de son budget de fonctionnement 2019,

- **Autorise** M. le Maire à procéder au règlement de cette somme, qui sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours (article 657362).

**N° 2019 - 170 : Affaires financières - Subvention de fonctionnement au profit du Comité des Fêtes (Téléthon 2019).**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande de subvention de fonctionnement formulée par le Comité des Fêtes, dans le cadre de l'organisation du prochain TELETHON du 07 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité :

- décide de participer à nouveau à la démarche de solidarité organisée le 07 décembre 2019 par le Comité des Fêtes de La Barre de Monts - Fromentine au profit du Téléthon, sur la base d'une aide financière d'un montant de 300,00 €,

- dit que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours (article 6574).

**N°2019 – 171 : Subvention de fonctionnement au profit du Cercle Nautique de Fromentine.**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande déposée par le Cercle Nautique de Fromentine, en vue la prise en charge des frais de déplacement de :

→ 4 jeunes du club au championnat de France de catamaran (catégorie Tyka) qui s'est déroulé à Martigues du 8 au 14 juillet 2019, montant : 2.429,00€,

**Considérant** que le coût total de ce séjour s'élève à un montant de 2.429,00 €,

**Considérant** que la Commune soutient financièrement ce type d'événement, dès lors qu'ils sont de portée nationale ou internationale,

**Considérant** que ce montant serait réparti par tiers entre les familles concernées, le Club et la Commune.

M. le Maire propose à l'assemblée de statuer sur cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **décide** d'attribuer à l'Association Cercle Nautique de Fromentine, une subvention de fonctionnement d'un montant de 809,00€, en vue de contribuer aux frais de participation de 4 jeunes du club au championnat de France de catamaran (catégorie Tyka) en juillet 2019,

- **autorise** M. le Maire à procéder au versement de cette somme, laquelle sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice en cours (article 6574).

**N° 2019 - 172 : Affaires financières - Projet de classe découverte séjour neige à Gavarnie de l'école privée : demande de subvention.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'école privée envisage d'organiser un séjour à Gavarnie, du 6 au 10 janvier 2020, pour l'ensemble des élèves de CM1-CM2 (25 participants) dont 3 enfants de la Commune.

A cette occasion, l'école sollicite une aide financière de la Commune, sachant que le coût de revient brut par élève est estimé à 371,00 €.

La commission des Finances a émis un avis favorable sur le principe d'une contribution communale au financement de ce séjour, d'un montant maximum égal à 60% du coût de revient du séjour, le montant définitif devant être déterminé en fonction de la participation demandée aux familles et de l'aide qui devra être sollicitée par l'école auprès de la Communauté de communes Océan-Marais de Monts.

Il est donc proposé aujourd'hui au conseil de donner son accord de principe pour une participation communale à ce séjour, de manière à permettre la poursuite du projet, le montant maximum de cette participation serait égal à 60 % du coût de revient du séjour pour chaque enfant participant domicilié sur la commune. Ce coût de revient prendra en compte la participation des familles et les aides locales obtenues notamment celle de la communauté de communes Océan Marais de Monts que l'école devra solliciter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, sur proposition de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **adopte** l'ensemble des propositions énumérées ci-dessus.

#### **N° 2019 – 173 Affaires financières - Création d'un port à sec : mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage,**

Monsieur le Maire rappelle que, le Conseil Municipal a donné son accord pour l'inscription au budget 2019 de crédits provisionnels, en vue de la mise en œuvre d'une étude devant porter sur la définition des besoins relatifs à la création d'un port à sec et sur l'élaboration d'un cahier des charges.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir lui donner un accord de principe pour la mise en œuvre d'une consultation nous permettant de choisir un bureau d'études qui sera chargé d'assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et qui aura notamment en charge, en première phase, de définir avec la Commune et les utilisateurs potentiels, un programme d'aménagement.

Cette mission pourra ensuite se poursuivre par l'organisation du choix d'un concepteur, ainsi qu'une assistance technique, administrative, financière et juridique en phase travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **Donne son accord** de principe pour la mise en œuvre d'une consultation permettant de choisir un bureau d'études qui sera chargé d'assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage et qui aura notamment en charge, en première phase, de définir avec la Commune et les utilisateurs potentiels, un programme d'aménagement,

- **Autorise** M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

#### **N° 2019-174 : Affaires financières : Mise à disposition terrain communal du Pont Neuf.**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande formulée par M. Sandy LONGEPEE, ostréiculteur à Bouin, par laquelle ce dernier sollicite la possibilité de louer un terrain communal situé à l'extrémité de la rive gauche du Pont Neuf (anciennes claires Tessier, cadastré n° B, n° 1516 d'une surface de 9.652 m<sup>2</sup>), dans le cadre du développement de son activité sur l'affinage.

M. le Maire propose alors à l'Assemblée de statuer sur cette demande et, en cas d'accord, de fixer les conditions financières de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **donne son accord** sur la demande formulée par M. Sandy LONGEPEE,

- **fixe** à 85,50 € pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 31 décembre 2019 avec un versement en une seule fois, à réception du titre de recettes correspondant,

- **fixe** à 342,00 € pour l'année 2020 le montant de la redevance forfaitaire annuelle due pour cette mise à disposition, avec un versement en une seule fois au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre,

- **autorise** M. le Maire à signer les conventions à intervenir à cet effet.

#### **N° 2019 – 175 : Personnel communal : Taux de promotion 2019 pour avancement de grade.**

Monsieur le Maire rappelle que, depuis les lois des 02 et 19 février 2010, le droit statutaire des agents de la fonction publique Territoriale a été modifié et qu'il incombe à l'Assemblée de se prononcer sur la proportion d'agents susceptibles de bénéficier d'un avancement de grade dans l'année, en définissant un taux de promotion applicable à l'effectif des personnels remplissant les conditions statutaires pour prétendre audit avancement.

Pour 2019, M. le Maire propose de fixer comme suit ces taux de « promus/promouvables » devant permettre, après avis du Comité Technique Paritaire, de procéder à l'avancement correspondant :

Intitulé du grade actuel	Nbre agent en position activité	Intitulé du grade accessible	Nbre d'agent promouvable	Nbre d'agent promu	Taux envisagé
Agent de maîtrise	1	Agent de maîtrise principal	1	1	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **Donne** son accord sur la proposition énumérée ci-dessus.

**N° 2019 – 176 : Personnel Communal : Modification du tableau des effectifs (2019-04).**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 22 juillet 2019, le Conseil Municipal a procédé à la modification du tableau des effectifs du personnel communal qui s'établit aujourd'hui comme suit (voir tableau ci-après), soit 35 postes ouverts et propose d'y apporter la modification suivante :

- création d'un poste de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à compter du 18 novembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **donne son accord** sur la proposition énumérée ci-dessus, ainsi que sur le nouveau tableau des effectifs du Personnel Communal qui en découle et ci-annexé.

	<b>Tableau postes ouverts</b>	<b>Modifications proposées</b>	<b>Nouveau tableau postes ouverts</b>
<b>Services administratifs</b>	<b>9</b>		<b>9</b>
Attaché territorial	2		2
Rédacteur principal de 2ème classe	1		1
Rédacteur territorial	1		1
Adjoint administratif territorial principal 1ère cl	2		2
Adjoint administratif territorial principal 2ème cl	1		1
Adjoint administratif territorial	2		2
<b>Police Municipale</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
Brigadier-Chef principal	1		1
<b>Services techniques</b>	<b>10</b>		<b>11</b>
Technicien principal de 1ère classe	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
Agent de maîtrise principal	1	1	2
Agent de maîtrise	1	-1	0
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	3		3
Adjoint technique territorial	5		5
<b>Restaurant scolaire</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
Adjoint technique territorial principal 1ère classe	1		1
<b>Sports, Enfance et jeunesse</b>	<b>8</b>		<b>8</b>
Conseiller territorial	1		1
Educateur territorial des APS principal de 1ère classe	1		1
Educateur territorial des APS	4		4
Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe	1		1
Adjoint territorial d'animation	1		1
<b>Ecoles</b>	<b>2</b>		<b>2</b>
A.S.E.M. principal 2ème classes (31h30/35ème)	2		2
<b>Entretien bâtiments communaux</b>	<b>3</b>		<b>3</b>
Adjoint technique territorial	3		3
<b>Service culturel</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	1		1
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>	<b>1</b>	<b>36</b>

**N°2019 – 178 : Travaux Communaux - Lotissement communal « La Francinière » : Convention avec VENDEE EAU pour divers travaux de viabilisation (modification).**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 22 juillet dernier, le conseil municipal a donné son accord pour la signature de la convention à intervenir avec VENDEE EAU en vue de la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eau potable.

Cette convention permettait de desservir 22 lots. Le plan de composition ayant été réajusté, ce projet de lotissement comporte désormais 23 lots à bâtir.

Monsieur le Maire propose donc aujourd'hui à l'assemblée une nouvelle convention avec Vendée Eau se présentant comme suit :

- Coût des travaux : 29 821,91 € HT,
- Participation communale : 15 800,46 € HT.

## **Travaux hors programme – pose de canalisations et accessoires**

- Coût des travaux : 1 779,02 € HT.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **adopte** l'ensemble des propositions énumérées ci-dessus,
- **autorise** M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de ces travaux, ainsi qu'à régler en temps utiles la participation communale correspondante,
- **dit que** les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe dudit lotissement.

## **N° 2019 – 179 : Travaux Communaux - Travaux de rénovation de la Salle des Sports de la Parée Bernard à Fromentine : adoption du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE).**

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion du 25 février 2019, le conseil municipal a :

- adopté l'avant-projet détaillé relatif aux travaux de rénovation de la salle des sports de la Parée Bernard à Fromentine, élaboré par le cabinet Vallée Architecture, maître d'œuvre de l'opération,
- approuvé et arrêté le plan de financement définitif,
- autorisé M. le Maire à signer et déposer pour instruction la demande de permis de construire correspondante.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le dossier établi par le maître d'œuvre en vue de l'organisation d'une consultation d'entreprises par procédure adaptée, à l'issue de laquelle la commission « Ouverture des plis » sera appelée à statuer sur l'attribution des marchés, dossier comportant les pièces suivantes : le règlement de consultation et un modèle d'acte d'engagement avec annexes diverses les CCAP et CCTP, les détails quantitatifs, le planning prévisionnel des travaux et divers plans.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal :

- de donner son accord sur le dossier de consultation préparé par le Cabinet Vallée Architecture dans le cadre de la consultation d'entreprises qui sera organisée, conformément au code de la commande publique, en vue de la dévolution des travaux de rénovation de la salle des sports de la Parée Bernard à Fromentine,
- de fixer au 24 octobre à 12 heures, la date limite de dépôt des offres,
- de l'autoriser à signer les marchés à intervenir avec les entreprises qui seront désignées par la commission à l'issue de l'appel d'offres, ainsi que toutes pièces s'y rapportant et à poursuivre les travaux au-delà de la masse initiale et dans la limite des crédits disponibles.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la commission des Finances et à l'unanimité :

- **adopte** l'ensemble des propositions énumérées ci-dessus,
- **autorise** M. le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de ces travaux, ainsi qu'à régler en temps utiles la participation communale correspondante.

## **N°2019 -180 : Transports Scolaires - Avenant n°1 à la convention de délégation de compétences de la Région aux autorités organisatrices de second rang de Vendée,**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 29 janvier 2018, le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention de délégation de compétence avec le Conseil Régional des Pays de la Loire.

Aujourd'hui, le Conseil Régional propose la signature d'un avenant 1 à ladite convention en y apportant des modifications quant à la délégation de compétences dévolue aux organisateurs secondaires.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'accepter ces modifications et de l'autoriser à signer cet avenant avec la Région des Pays de la Loire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sur avis favorable de la Commission des Finances et à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de délégation de compétence à intervenir avec le Conseil Régional des Pays de la Loire.

#### **N° 2019 - 181 : Service public de l'Eau Potable : rapport annuel 2018.**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'exercice 2018, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce rapport destiné notamment à l'information des usagers comporte les éléments suivants :

- la présentation de Vendée Eau,
- les indicateurs techniques et financiers,
- le rapport de la DDAS sur la qualité de l'eau,
- l'état de la dette 2018 et les tarifs de vente d'eau potable 2018.

Le Conseil Municipal :

- **prend acte** de la communication de ce rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2018, qui sera mis à la disposition du public.

### **Affaires et informations diverses**

#### **◇ Rentrée scolaire 2019 – 2020 : Point sur les effectifs,**

<b>Classes</b>	<b>Ecole publique</b>	<b>Ecole privée (élèves domiciliés à LBDM)</b>
PS1/PS2	17	3
MS	14	7
GS	14	8
CP	8	0
CE1	10	0
CE2	17	0
CM1	18	1
CM2	16	2
<b>TOTAL</b>	<b>114</b>	<b>21</b>



◇ **Décisions du Maire** prises en application de la délégation de pouvoirs accordée par délibération du 08 avril 2014 (art. L.2122.22 du CGCT) :

N°	DATE	O B J E T
2019-129	29/07/2019	Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) relative au projet de requalification urbaine du Bourg – Modification du contrat de maîtrise d'œuvre n°1 de mme Sophie Blanchet
2019-139	02/08/2019	Travaux de rénovation de la salle des sports de la Parée Bernard : étude géototechniques de conception G2AVP avec le cabinet IGESOL (montant forfaitaire 3.487,00 € HT, soit 4,184,40 € TTC)
2019-140	02/08/2019	Acquisition d'un tracteur de marque ISEKI (montant HT : 16.471,80 € - montant TTC : 19.766,16 €) et cession d'un tracteur de marque FORD 4610 immatriculé DT-878-SA (montant 3.000,00 €) et tondeuse JOHN DEERE (montant 350,00 €) soit un total de 3.350,00
2019-157	12/09/2019	Travaux de rénovation de la salle des sports de la Parée Bernard à Fromentine - Mission études de charpente bois marché avec Ila SAS ECTS (montant 7.900,00 € HT, soit un montant total de 9.480,00 € TTC)
2019-158	12/09/2019	Travaux de rénovation de la salle des sports de la Parée Bernard à Fromentine - Avenant n°2 au contrat maîtrise d'œuvre de la SARL VALLEE ARCHITECTURE (montant 27.904,24,00 € HT, soit une répartition rémunération pour chaque élément de la mission à la somme de 62.104,24 € HT)
2019-59	12/09/2019	Cession véhicule municipal de marque MITSUBISHI immatriculé 2212WZ85, en l'état, à M. DELAUNE Eddy (montant : 2,000,00 €)

◇ **Urbanisme : Déclaration d'intention d'aliéner** (dont aucune n'a fait l'objet de l'exercice du Droit de Préemption Urbain),

N°	DATE DECISION	NOM DU VENDEUR ADRESSE TERRAIN	TERRAIN			BATI ou NON BATI
			Référence	Surface (m²)	Prix en €	
2019-128	31/07/2019	GARROT Deny DUVEAU Anne 19, 21 et 23 avenue de l'Estacade	AB 738	1 707	98 000	BATI
2019-130	02/08/2019	LECOINTRE Marcel 9 rue des Fariniers	AE 165 - AE 362	95 - 13	125 000	BATI
2019-131	02/08/2019	SCHAFER Colette CHARRIER Nicolas 36 route de la Grande Côte	AD 205	418	128 000	BATI
2019-132	02/08/2019	PETITGAS Loïc 50 route de la Corsive	AC 205	2062	415 000	BATI
2019-133	02/08/2019	LEGRAND Francis DEJONCHEERE Anie 26 impasse des Ormeaux	AH 348	573	217 000	BATI
2019-134	02/08/2019	Consorts FRADET 29 chemin de la Joséphine	AK 170	796	170 000	BATI
2019-135	05/08/2019	CAUX Antoine - VANDESMET Ludivine 20 rue de la Forêt	AB 803	423	160 000	BATI
2019-136	05/08/2019	Consorts ANGHINOLFI 14 impasse Bel air	AI 106	1001	160 000	BATI
2019-137	08/08/2019	ASTRIA FONCIER 2 rue des Grands Vignes	AI 540	580	48 328	BATI
2019-138	05/08/2019	SARL BAT'IMMO 9 rue des Jacinthes	AP 182	588	50 000	NON BATI
2019-141	06/08/2019	SCI ROBARD 44 avenue de l'Estacade	AD 342 - AD 343 - AD 3444 - AD 347	938 - 16 - 234 - 39	118 000	BATI
2019-142	06/08/2019	M. et Mme MOISSON Serge 1 allée de la Libaudière	AH 230 - AH 231 - AH 232 - AH 233 - AH 234	203 - 84 - 47 - 69 -465	160 000	BATI
2019-143	06/08/2019	Messieurs ILLES Frédéric, Alain, Cédric 22 avenue de Lattre de Tassigny	AB 208	196	180 000	BATI
2019-144	08/08/2019	BERTHELOT Guylène RICHARD Marie 54 route de la Corsive	AC 102	708	126 000	BATI
2019-145	16/08/2019	ROIRAND Alain BALANDE Marie-Line Chemin de Beaumanoir	AI 662 - AI 663	1153 - 28	71 000	NON BATI
2019-146	19/08/2019	MARTINEAU Joëlle GABORIT Marie 11 rue des Rosiers	AB 108	300	45 000	BATI
2019-147	20/08/2019	PENNERON Jean-Luc RENAUDIN Lydia 1 allée du Vieux Pressoir	AI 545	521	202 000	BATI
2019-148	20/08/2019	Consorts GUILLOT Chemin de Beaumanoir	AI 671	1782	90 000	BATI
2019-149	23/08/2019	AMELINE Chantal 3 route de la Darotte	AK 64			BATI
2019-150	26/08/2019	M. et Mme GUILLARD Luc et Marie-Annick 9 allée du Mûrier	AO 196	485	180 000	BATI
2019-151	28/08/2019	MARTINEAU Joëlle GABORIT Marie 45 avenue du Phare	AB 782	161	81 000	BATI
2019-152	28/08/2019	COUTAUD Anne 25 chemin de la Dune	AE 190	105	150 000	BATI
2019-153	05/09/2019	BUISSON Véronique 13 rue du Belvédère 6 et 8 rue du Centre	AB 351	462	155 000	BATI
2019-154	12/09/2019	FREUDIGER Alan 32 rue de Belvédère	AP 78	3867	507 500	BATI
2019-155	12/09/2019	M. et Mme FONTAINE Luc 10 chemin de le Senserie	ab 289	789	150 000	BATI
2019-156	13/09/2019	AMELINE Chantal AMELINE Mireille AMELINE Florence 3 route de la darotte	AK 64	1 027	213 000	BATI
2019-160	24/09/2019	PIBERNE Jean-Pierre BARILLON Denis 17 avenue de l'Estacade	AB 746 - AB 747	162 - 15	90 000	BATI
2019-161	24/09/2019	SCI de l'Estacade 103 avenue de l'Estacade	AD 69	1421	345 000	BATI
2019-162	24/09/2019	PONTREAU Bernard CHARRIER Miguel LAISDIN Michel Chemin de la Francinière	AM 179	901	60 000	NON BATI
2019-163	24/09/2019	PROU Rémi ROY Danielle 6 chemin de la Pointe	AD 89	301	157 500	BATI
2019-164	27/09/2019	SCI le Galetas 5 rue des Artisans	AL 182	963	100 000	BATI
2019-165	27/09/2019	SCI JISYMA 163 avenue de l'Estacade	AK 344	196	84 500	BATI
2019-166	27/09/2019	BRIAND Philippe 16 rue des Chênes Verts	AE 29	560	130 000	BATI

- Compte-rendu du 16 juillet 2019 de la Communauté de Communes Océan-Marais de Monts,
- La lettre d'Annick BILLON, sénatrice de la Vendée, septembre 2019,
- Des dates officielles communiquées par le Ministère de l'Intérieur pour les prochaines élections municipales (Dimanches 15 et 22 Mars 2020).

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

**Martine GIRARD**

**Pascal DENIS**

➤ **Les Conseillers Municipaux**